

Le laquage de qualité est l'arme du futur

Obtenez le label QUALISTEELCOAT et la déclaration de conformité EN1090 en une seule étape

i VOM asbl
Veerle Fincken



PRESCRIT DANS LES CAHIERS DES CHARGES

Nous constatons dans le secteur de la construction, que les cahiers des charges des promoteurs, des architectes et des prescripteurs (tant publiques que privés) font de plus en plus souvent référence aux systèmes de qualité actuels. Il en va de même dans l'ingénierie et l'industrie de transformation des métaux. Avec quelque 80 entreprises de laquage certifiées et plus de 100 systèmes de revêtement approuvés, QUALISTEELCOAT est l'un des labels de qualité les plus importants en Europe.

AUTO-CONTRÔLE PAR L'ENTREPRISE DE LAQUAGE

L'accompagnement du client et la transposition du concept en produit rentable et qualitatif est un des piliers essentiels de nos entreprises de laquage. QUALISTEELCOAT est donc un excellent moyen de surveiller en continu le système de qualité et d'amener la production à un niveau de qualité supérieur. Le label renforce la position de négociation de l'entreprise lors de l'obtention de projets destinés à protéger l'acier et représente une motivation supplémentaire pour impliquer activement les collaborateurs dans le processus de qualité.

CHAMP D'APPLICATION

Le champ d'application de Qualisteelcoat est très vaste et couvre tant l'acier non-traité que l'acier galvanisé (métallisation,

galvanisation à chaud, peinture riche en zinc, shérardisation, galvanisation électrolytique...) recouvert ensuite d'un système de peinture liquide ou en poudre. Les peintures peuvent en outre être utilisées (en fonction des classes de corrosivité) pour des applications intérieures et extérieures.

UNE QUALITÉ ÉLEVÉE ET FIABLE

Ce label de qualité est basé sur une inspection annuelle du processus de revêtement, du système de peinture, du contrôle interne et du produit final. Les exigences sont définies dans les spécifications techniques (version 4.0 janvier 2017) et sont basées sur des normes et processus communément acceptés dans lesquels il est notamment précisé comment obtenir une qualité élevée et fiable. Ces spécifications sont fixées par un comité technique international. Depuis le 1er janvier 2018, les inspections en Belgique sont effectuées par le laboratoire indépendant METALogic qui dispose de l'accréditation Belac. Les inspecteurs expérimentés de METALogic contrôlent les paramètres du processus et du bain dans les entreprises de laquage selon une fréquence imposée, mais le produit final est également soumis à une série de tests. Des échantillons sont prélevés et soumis à des essais poussés en laboratoire. Les mesures et les résultats des essais sont consignés dans le rapport d'inspection qui sert de base pour l'obtention ou non du label.

LA DEMANDE DE CERTIFICATS DE CONFORMITÉ EN 1090 NE CESSE D'AUGMENTER

Les EN 1090-1, EN 1090-2 et EN 1090-3 sont des normes qui s'appliquent aux structures porteuses en acier ou en aluminium, servant de base pour le marquage

CE. Depuis le 1er juillet 2014, il est interdit de mettre sur le marché un produit de construction pour lequel la Commission européenne a publié une norme européenne harmonisée, si celui-ci n'est pas pourvu du marquage CE correspondant. Cette obligation vaut pour les fabricants et les importateurs.

La série EN 1090 comprend trois parties:

NBN EN 1090-1+A1:2012

Exécution des structures en acier et des structures en aluminium –
Partie 1: Exigences pour l'évaluation de la conformité des éléments structuraux

NBN EN 1090-2+A1:2011

Exécution des structures en acier et des structures en aluminium –
Partie 2: Exigences techniques pour les structures en acier

NBN EN 1090-3:2009

Exécution des structures en acier et des structures en aluminium –
Partie 3: Exigences techniques pour l'exécution des structures en aluminium

La partie 1 décrit l'ensemble du processus du marquage CE. Les parties 2 et 3 reprennent les exigences techniques. Autrement dit, la partie 1 traite pas ou peu de la technique et les parties 2 et 3 abordent les matériaux, la découpe, la gravure, le forage, le poinçonnage, l'assemblage, le soudage, le boulonnage, la préservation et le montage. Les tolérances requises sont également traitées en détail dans ces deux parties. L'application de l'EN 1090-1 est donc une obligation légale dont la non-observation constitue un délit économique. Cela ne vaut pas pour l'EN 1090-2/3 (les exigences techniques pour la fabrication d'une construction en acier/aluminium) dont l'application n'est pas une obligation légale et ne le deviendra pas. L'EN 1090-2/3

s'applique uniquement à un ouvrage si c'est stipulé dans le contrat.

Le FPC (Fabrication Production Control / contrôle de production en usine) des fabricants de constructions en acier doit être certifié par un organisme externe. L'entreprise peut ensuite délivrer elle-même un certificat CE. La façon dont le fabricant garantit la qualité du travail de l'entreprise de laquage devra être indiquée dans son FPC.

APPLICATION DE L'EN 1090 EN CE QUI CONCERNE LE TRAITEMENT DE SURFACE

L'entreprise de laquage devra veiller à satisfaire aux exigences de l'EN 1090-2/3. Le laquage est une opération décrite dans l'EN 1090-2 et l'EN 1090-3 au chapitre 10 et à l'annexe F (F.1, F.2.1, F.6.1). Celles-ci font référence à l'ISO 12944 pour l'application des systèmes de peinture sur acier ainsi que pour l'espérance de vie de la protection anticorrosion et la catégorie de corrosivité.

L'applicateur ne peut assumer la responsabilité des produits qu'il traite, uniquement du processus qui doit être réalisé conformément aux normes en vigueur et/ou au système de qualité. En la matière, il y a lieu de se référer au point 11 des exigences essentielles, à savoir la durabilité. Cela devra être inclus dans le plan de qualité de l'entreprise de laquage.

Les entreprises ayant obtenu un label de qualité peuvent facilement démontrer qu'elles répondent à certaines exigences car celles-ci sont définies et approuvées par un organisme de contrôle indépendant. Une entreprise de laquage qui ne dispose pas d'un label de qualité a le choix suivant:

- se mettre en conformité avec le FPC du fabricant. Dans ce cas, l'entreprise de laquage est dépendante des questionnaires et/ou systèmes de qualité du donneur d'ordre et des contrôles et/ou inspections que celui-ci fait effectuer. Cela peut donc varier d'un donneur d'ordre à l'autre.
- soumettre une déclaration de conformité délivrée par une instance de certification externe déclarant que l'entreprise répond aux exigences de l'EN 1090. Dans

ce cas, l'entreprise de laquage doit être inspectée annuellement par une entreprise accréditée qui délivre – uniquement si le laqueur répond aux exigences de l'EN 1090 – une « Déclaration de conformité protection anticorrosion selon EN 1090 » lui permettant de démontrer au donneur d'ordre qu'elle répond aux exigences. Il s'agit ici uniquement du système de qualité et de la durabilité comme décrit dans l'EN 1090 et non d'un contrôle des produits.

QUALISTEELCOAT ET EN 1090: FAITES D'UNE PIERRE 2 COUPS !

Pour les entreprises de laquage possédant déjà le label Qualisteelcoat, l'obtention de la déclaration de conformité est une démarche simple. La VOM a passé un accord avec IFO GmbH (Institut für Oberflächen-technik) en Allemagne – accrédité pour délivrer des certificats de conformité – pour réaliser l'audit EN 1090 via le laboratoire de contrôle METALogic. L'entreprise de laquage peut faire réaliser l'inspection EN 1090 en même temps que l'audit annuel obligatoire QSC ou à un autre moment. Le premier cas est plus rentable et prend moins de temps. Comme le label QSC, le certificat de conformité EN 1090 a une validité d'un an.

Si vous souhaitez obtenir le label QUALISTEELCOAT conjointement avec la déclaration de conformité EN 1090, n'hésitez pas à prendre contact avec Veerle Fincken de VOM asbl.



En 2018 les entreprises suivantes sont certifiées:

Belgium Coatings s.a.

Z.I. Grace-Hollogne
Rue des Nouvelles Technologies 4
BE-4460 Grace-Hollogne
Licence number E-201
Classe de corrosion C5M – Haute durabilité
Système de revêtement MSI et MS 2 (Métallisation + 1 ou 2 couches peinture poudre)

Galvacoat Steelcoat nv

Dellestraat 28
BE-3560 Lummen
Licence number E-205
Classe de corrosion C5I – Haute durabilité
Système de revêtement HD 1 et HD 2 (Galvanisation à chaud + 1 ou 2 couches peinture poudre)

Lakkerij Vandereydt nv

Westlaan 268
3550 Heusden - Zolder
Licence number E-206
Classe de corrosion C4 – Haute durabilité
Système de revêtement SZ1 et SZS 2 (Sendzimir + 1 ou 2 couches peinture poudre)

Limeparts nv

Oosterring 21
BE-3600 Genk
Licence number E-200
Classe de corrosion C4 - Haute durabilité
Système de revêtement SZ1 et SZ 2 (Sendzimir + 1 ou 2 couches peinture poudre)

Metalix

Dellestraat 28
BE-3560 Lummen
Licence number E-204
Classe de corrosion C5I - Haute durabilité
Système de revêtement Métallisation + 3 couches peinture liquide

Metallics van Cauteren

Voermanstraat 18
BE-9240 Zele
Licence number E-203
Classe de corrosion C5I - Haute durabilité
Système de revêtement MSI et MS 2 (Métallisation + 1 ou 2 couches peinture poudre)

Van Gils Coating Group

Industrielaan 51
BE-3730 Hoeselt
Licence number E-207
Classe de corrosion C5I & C5M - Haute durabilité
Système de revêtement MSI et MS 2 (Métallisation + 1 ou 2 couches peinture poudre)

Pour la liste la plus récente des entreprises de laquage certifiées QUALISTEELCOAT en Europe, veuillez-vous référer à <http://qualisteelcoat.net/content/licenced-coaters/>